



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 37838

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes liées à l'organisation de l'équipement, du transport et des services. En effet, on évoque la suppression au sein de cette administration des services et établissements de 17 000 emplois en quelques années, ce qui risque de remettre en cause la capacité de ce ministère à assumer ses missions. Pourtant, ce service public joue un rôle important pour l'aménagement du territoire et le maintien de l'activité en zones rurales. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles orientations il entend prendre et quel soutien il entend apporter à ce secteur.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte un intérêt particulier au développement d'un service public de l'équipement de qualité, qui contribue au développement local et prenne en compte les exigences des usagers et des collectivités territoriales. Dès sa prise de fonctions, il a pu apprécier tous les efforts déployés par les personnels placés sous son autorité pour améliorer leur qualification et moderniser les services. Le ministre est donc très attentif à ce que les services de l'équipement puissent remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire, y compris celles que les communes leur confient dans les domaines de l'urbanisme et de l'ingénierie publique. Il s'est donc attaché à enrayer le mécanisme de baisse massive et systématique des emplois engagée par les précédents gouvernements et a obtenu que ses services soient traités plus équitablement que par le passé. En 1999, la réduction d'emplois a été limitée à 490 au lieu des 1 000 initialement programmés ; elle a été ramenée à 385 dans la loi de finances pour 2000. Pour les agents d'exploitation, cette réduction est divisée par quatre en deux ans. Une attention toute particulière est portée aux capacités d'intervention des directions départementales de l'équipement pour le compte des collectivités locales, notamment pour les plus petites. Soucieux d'offrir au plus près du terrain, un service public compétent et disponible, le ministre a notamment demandé à ses services d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de modernisation de l'ingénierie publique qui réponde aux attentes des communes et qui accroisse l'efficacité de l'action territoriale de ses directions départementales. Enfin, dans le cadre du plan d'action du Gouvernement pour la société de l'information, les services de l'équipement développent un réseau informatique qui leur permettra, au cours des années à venir, de développer l'accès aux différentes fonctions du ministère à partir des subdivisions territoriales.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37838

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6664

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 2017